

<https://www.sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article798>



Modèle de courrier pour demander une visite médicale de prévention

- FICHES PRATIQUES / DROITS



Date de mise en ligne : mercredi 27 mars 2013

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

Modèle de courrier pour demander une visite médicale de prévention à télécharger ci-dessous :

<https://www.sudeducation92.ouvaton.org/local/cache-vignettes/L52xH52/odt-43a65.png>

<https://www.sudeducation92.ouvaton.org/local/cache-vignettes/L52xH52/doc-628fe.png>

La visite médicale est une obligation pour l'État et les collectivités territoriales (elle est gratuite - document n°1 - et ne doit pas être prise en charge par les mutuelles, mais par notre employeur) :

- Obligation de faire passer aux agents, une visite médicale de prévention tous les 5 ans maximum.
- L'agent a droit, sur demande, à une visite médicale de prévention.

Comment la demander ?

- Envoyer la lettre en pièce jointe adressée à son/sa chef d'établissement (Proviseur-e, Principal-e, IEN,...), car c'est lui le responsable de la santé des agents qui travaillent dans son administration. La demande est individuelle, mais vous pouvez vous regrouper entre collègues pour faire un envoi en nombre.
- Demander un récépissé auprès du secrétariat du chef d'établissement ou de l'IEN.